

Tarification des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants

Le tarif horaire, défini par la Caisse d'Allocations Familiales, comprendra la fourniture des couches et des repas par la structure. Il varie en fonction du nombre d'enfants à charge, des revenus de l'année N-2 et de la présence d'enfants porteurs de handicaps dans le foyer.

Par exemple : si vous avez 1 enfant accueilli en crèche collective, le tarif au 1^{er} septembre 2025 pour son accueil sera compris entre 0,49€ et 5,26€.

Pour plus d'information, consulter le *Règlement Général des établissements d'accueil de jeunes enfants*¹.

¹ Rubrique « Info utiles » : Règlement des crèches.